



FINANCEMENTS POSSIBLES POUR PRÉPARER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

1-AUTO FINANCEMENT

Conditions de paiement dans le contrat de formation

2-LES BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE

Si votre ville a intégré ce dispositif, c'est elle qui vous aide à financer votre permis, si vos ressources et celles de votre famille ne vous permettent pas de vous autofinancer. Vous pouvez espérer une aide allant de 50 à 80% du montant total de la formation. (Voir les conditions avec la mairie de votre lieu de résidence).

3-UN COUP DE POUCE DU DÉPARTEMENT OU DE LA RÉGION

Si vous ne trouvez pas l'appui financier souhaité auprès de votre commune de résidence, vous pouvez vous tourner vers une autre collectivité locale. De nombreux conseils départementaux et régionaux proposent notamment d'aider les jeunes à financer tout ou une partie de leur formation à la conduite.

4-AIDE POUR LES APPRENTIS.

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

5-DES AIDES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI.

Pôle emploi aide certains demandeurs d'emploi à passer leur permis de conduire pour accroître leur employabilité. (Il faut remplir certains critères et déposer un dossier dans le pôle emploi dont vous dépendez).

6-FINANCER SON PERMIS AVEC SON CPF.

Depuis le 15 Mars 2017, il est possible de profiter de son **Compte Personnel de Formation (CPF)** pour se faire financer tout ou une partie de son permis de conduire. Il faut également remplir un certain nombre de conditions et choisir une auto-école agréée par le dispositif.